



Contestation d'un bail rural

Par **BAROCRIS**, le **28/08/2008** à **22:49**

mon notaire m'a fait signer un bail de fermage d'une vigne sans me dire au préalable qu'on pouvait faire un bail de métayage (beaucoup plus avantageux pour moi).
Existe -t-il un délai pour se rétracter, peut-on résilier ce bail?
Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **29/08/2008** à **08:25**

Pour vous répondre, il faudrait que vous nous indiquiez la date de signature chez le notaire et ce que disent les clause de votre bail.

Par **BAROCRIS**, le **29/08/2008** à **10:08**

bonjour,
l'acte notarié a été signé il y a quatre jours et le bail est signé pour 9 ans !
Merci

Par **Gardes**, le **23/01/2009** à **04:34**

Il n'y a que le non renouvellement du bail en prévenant le propriétaire 18 mois avant l'échéance par recommandé AR.